



## Plainte pour viol sur mineur

Par **Rolland**, le **21/02/2008** à **15:09**

Bonjour,

J'ai déposé plainte en décembre 2003 pour viol sur mineur par personne ayant autorité. Suite à ce dépôt, le tribunal a déféré un expert psychiatre afin d'évaluer la véracité de mon accusation, il en a conclu que je disais la vérité sur mon agression.

Il y a quelques mois, ma mère reçoit à son nom, un lettre du tribunal l'informant que le dossier à été classé sans suites parce que "l'examen de cette affaire n'a pas permis de caractériser suffisamment l'infraction", sachant que je n'ai été entendue par personne au dit tribunal et qu'il n'y a eu donc aucune confrontation.

Suite à cette réponse j'ai demander à ce qu'on me donne mon dossier sur cette affaire, et le tribunal me demande de passer par le biais d'un avocat si je veux qu'on me le donne.

Suis-je obligée de passer par un avocat?

Trouvez vous normal, pour une accusation aussi grave, que personne ne m'es prise en considération sachant que l'homme que j'accuse est pédo-psychiatre?

Quels conseil pouvez vous me donner?

En vous remerciant de votre attention, cordialement.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **21/02/2008** à **18:36**

Bonsoir,

Après un classement sans suite; vous avez la possibilité de déposer plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction.

Cette démarche va entrainer l'ouverture d'une instruction judiciaire qui reprendra "à 0"

l'enquête.

De là, vous pourrez avoir accès au dossier.

Attention, si vous ne bénéficiez pas de l'aide juridictionnelle, cette plainte est soumise à un consignation (somme d'argent bloquée par le juge pour éviter les plaintes fantaisistes, ce qui ne semble pas être votre cas...)

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY  
www.etcheverry-avocat.com

Par **citoyenalpha**, le **28/02/2008** à **02:10**

Bonjour.

Le procureur peut décider en effet de classer la plainte et de ne pas poursuivre. Le plaignant reçoit un avis de classement sans suite qui doit être motivé. Si celui-ci conteste cette décision, il peut former un recours auprès du procureur général ou déposer une plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction.

Il vous faudra en effet un avocat car les affaires de viol sont complexes à traiter.

L'aide juridictionnelle peut vous être accordée.

Contactez le CDAD de votre département afin d'obtenir de plus amples informations vous trouverez ci-dessous un lien vous permettant de trouver ses coordonnées:

<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10111>

Restant à votre disposition.

Par **nathalie54**, le **09/12/2010** à **15:18**

ma fille mineure a été violée il y a presque trois ans par le concubin de ma sœur dans le sud de la France.

une plainte pour viol avec audition et expertise médicale ont été faites

ma fille et moi avons souhaité le suivi de cette affaire par une association

En septembre dernier le tribunal de Draguignan a classé l'affaire sans suite et n'en avons pris connaissance suite à une relance en lettre recommandée avec AR envoyée par l'association il

y a quinze jours

difficile de laisser et de comprendre comment une jeune fille violée ne peut être entendue voire respectée et que son violeur court librement la rue  
Justice comment y croire  
Que peut on faire

Par **mimi493**, le **09/12/2010 à 15:25**

Quand c'est parole contre parole, sans preuve matérielle, le principe de base de la justice, c'est le respect de la présomption d'innocence.  
C'est au contraire quand une personne est déférée en justice uniquement sur la base de la parole, que la justice est bafouée.

Imaginez simplement, que ce soit vous qui soyez accusé de viol d'une personne et qu'on vous condamne simplement parce que la personne le dit.

Par **nathalie54**, le **09/12/2010 à 15:30**

dans ces cas là il y a de nombreux violeurs qui sont dehors et beaucoup de personnes violées qui resteront dans un vide artistique complet avec en plus un doute sur leurs paroles tout ce que je sais c'est que ma fille a été violée et que sa construction en tant que future adulte va être difficile  
mais vous avez raison laissons les violeurs continuer leur chemin en toute tranquillité si cette affaire avait concerné & votre propre enfant comment réagiriez vous

Par **mimi493**, le **09/12/2010 à 17:09**

[citation]tout ce que je sais c'est que ma fille a été violée et que sa construction en tant que future adulte va être difficile [/citation]  
oui, c'est pour ça qu'elle doit suivre une thérapie à long terme. Mais ce n'est pas le rôle de la justice d'être un psychothérapeute, ni de venger les victimes.  
[citation]mais vous avez raison laissons les violeurs continuer leur chemin en toute tranquillité [/citation]  
non, gardons un Etat de droit et une démocratie. Ce que vous voulez relève de la dictature et de l'arbitraire. Et oui, il vaut mieux des coupables en liberté que des innocents en prison.  
"Celui qui est prêt à sacrifier un peu de sa liberté pour un peu de sécurité, ne mérite ni l'un, ni l'autre", Benjamin Franklin  
[citation]si cette affaire avait concerné & votre propre enfant comment réagiriez vous [/citation]  
Exactement comme vous, la colère, la haine contre le monstre qui lui a fait ça, l'envie de les lui couper et de les lui faire manger, mais c'est justement pour ça que la justice existe, afin que ce ne soit pas les victimes qui se vengent n'importe comment, que la populace ne lynche pas le premier venu qui a eu le malheur de passer par là ou désigné par la vindicte populaire. C'est pour ça que le droit de juger et condamner une personne sont confiés à des gens qui

n'ont aucun lien avec la victime. La justice n'est pas la vengeance.

Par **nathalie54**, le **09/12/2010 à 18:28**

madame, la justice n'existe pas

je ne souhaite à personne ce que nous traversons.

J'ai sans doute une attitude arbitraire et digne de la dictature à vos yeux mais il y a beaucoup de violeurs qui sont en prison et loin d'être des innocents

lorsque des prisonniers sont en prison, ils clament tous leur innocence bizzard non

je ne souhaite pas qu'un jour vous ou vos enfants tombiez sur l'individu qui a détruit ma fille dans son plus profond et si malheureusement cela vous arrive sans doute réagiriez vous différemment

Malheureuse, la prochaine victime, cela pourrait être vous, votre enfant, vos petits enfants vos voisins, votre mère ..... et toutes les citations que vous énoncez n'aurait pu d'atteinte dans votre esprit

en ce qui me concerne, c'est l'humain qui parle et non une personne pleine de vengeance

ceci dit je comprend votre réaction alors ayez aussi un peu de tolérance et de respect à l'égard des victimes en souffrance merci

Par **nathalie54**, le **09/12/2010 à 22:33**

je n'ai jamais dit pas que les innocents soient emprisonnés et je ne fais pas partie non plus de ces fascistes ou communistes mais il est légitime que les émotions qui sont humaines ressortent.

PART AILLEURS OUI UNE PLAINTÉ A ÉTÉ DÉPOSÉE ET A ÉTÉ REMISE AU PARQUET DE DRAGUIGNAN MAIS SACHEZ QU'IL A FALLU QUE NOUS LES RELANÇIONS PLUS DE DEUX APRES POUR APPRENDRE QUE L'AFFAIRE A ÉTÉ CLASSEE SANS SUITE

JE N'AI MEME PAS EU UN COURRIER M'INDIQUANT L'AVANCEE DE L'AFFAIRE ET LE RESULTAT ALORS QUE JE PENSE QUE LA MOINDRE DES CHOSES C'EST AU MOINS D'AVOIR UNE REPONSE NE SERAIT CE POUR LA FAMILLE DONT L'ENFANT A ÉTÉ VICTIME

ET PUIS VOUS SAVEZ JE SAIS QUE AU DELA DU DROIT UNE MERE SAIT QUAND SON ENFANT MENT OU PAS SURTOUT POUR DES CHOSES AUSSI GRAVES

QUE LE DROIT SOIT UNE SOURCE OBJECTIVE OK  
CECI DIT LA JUSTICE EST LONGUE ET L'ACTUALITE NOUS LIVRE DES SECRETS SUR

CERTAINES AFFAIRES QUI PERMETTEZ MOI DE VOUS LE DIRE OU L OPINION PUBLIQUE PEUT S INTERROGER SUR LA JUSTICE

IL EST VRAI QU IL Y A UN MELANGE DE COLERE ENVERS UN TEL ACTE ET QUI LE SERAIT A MOINS

MALGRE TOUT JE NE VOUS PERMET PAS DE ME JUGER ET JE VOUS RAPPELLE AU DEPART QUE JE CHERCHAIS DES SOLUTIONS DE RECOURS ET NON UNJUGEMENT DE VOTRE PART D AUTANT PLUS QUE VOUS NE CONNAISSEZ PAS NI LES TENANTS NI LES ABOUTISSANTS

SIMPLEMENT UNE REPONSE DE DROIT

JE VOUS RAPPELLE QUE DES LE DEPART VOUS PARTEZ AVEC DE L ARROGANCE ALORS QU EN FAITE J ATTENDAIS UN MINIMUM D HUMANITE ET DE REPONSES A MA QUESTION

ET DE PLUS CE N EST PAS PARCE QU IL VOUS EST ARRIVE PIRE QUE CELA VOUS LAISSE LE DROIT DE PARLER AUX PERSONNES COMME VOUS LE FAITES

CECI DANS TOUTE CETTE HISTOIRE VOUS NE M AVEZ PAS APPORTEZ DE REPONSES MAIS VOUS M AVEZ ACCABLE DE PROPOS PRESQUE INJURIEUX

MAIS JE VOUS REMERCIE DE ME RAPPELER QU IL EXISTE DES PERSONNES COMME VOUS LA REPUBLIQUE ET LA DEMOCRATIE VOUS EN FAIT GRACE

LIBERTE D OPINION DIRA T ON J ADHERE

Par **corima**, le **10/12/2010** à **19:43**

Bonsoir, depuis quand cette affaire a ete classée sans suite, peut etre est-il encore temps de faire appel de cette decision.

Par **corima**, le **14/12/2010** à **11:42**

[citation]**MALGRE TOUT JE NE VOUS PERMET PAS DE ME JUGER ET JE VOUS RAPPELLE AU DEPART QUE JE CHERCHAIS DES SOLUTIONS DE RECOURS ET NON UNJUGEMENT DE VOTRE PART D AUTANT PLUS QUE VOUS NE CONNAISSEZ PAS NI LES TENANTS NI LES ABOUTISSANTS**

**SIMPLEMENT UNE REPONSE DE DROIT**

**JE VOUS RAPPELLE QUE DES LE DEPART VOUS PARTEZ AVEC DE L ARROGANCE ALORS QU EN FAITE J ATTENDAIS UN MINIMUM D HUMANITE ET DE REPONSES A MA QUESTION**

**[s]ET DE PLUS CE N EST PAS PARCE QU IL VOUS EST ARRIVE PIRE QUE CELA VOUS LAISSE LE DROIT DE PARLER AUX PERSONNES COMME VOUS LE FAITES[/s]**

**CECI DANS TOUTE CETTE HISTOIRE VOUS NE M AVEZ PAS APPORTEZ DE**

**REPONSES MAIS VOUS M AVEZ ACCABLE DE PROPOS PRESQUE INJURIEUX**

**MAIS JE VOUS REMERCIE DE ME RAPPELER QU IL EXISTE DES PERSONNES  
COMME VOUS LA REPUBLIQUE ET LA DEMOCRATIE VOUS EN FAIT GRACE [citation]**

C'est vrai qu'on se demande ce qui lui est arrivé pour être comme ça, et quand bien même, ça ne justifie rien...